

Présidente du Conseil Scientifique :

Delphine STAUMONT-SALLE

Président du Comité des bourses

François AUBIN

Membres :

Frédéric CAUX (CEDEF)

Olivier DEREURE (CEDEF)

Caroline GAUDY MARQUESTE (CEDEF)

Emilie SBIDIAN (CEDEF)

Adèle DE MASSON

Julien SENESCHAL

APPEL A PROJETS 2024 DE LA SFD et du FDD Soutien pour la formation à la recherche en Dermatologie

DESCRIPTIF DE L'AP

**Envoi des dossiers par soumission électronique exclusive
avant le 31 mars 2024**

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel annuel à candidatures doit permettre à des **dermatologues diplômés** (membres titulaires de la SFD) ou en fin de formation (**DES de Dermatologie**, statut de Juniors de la SFD), d'effectuer un stage de recherche expérimentale ou de recherche clinique dans le cadre d'une formation de type Master, Doctorat, ou Post-doctorat. Il ne s'agit pas d'un complément de salaire, car ces bourses s'adressent à des personnes en disponibilité complète sans ressources financières.

En fonction des financements, la SFD alloue pour 2024 un maximum de :

- 10 financements de Master 2 Recherche de 30.000 euros brut chacun.
- 2 financements de Doctorat de 45.000 euros brut chacun.
- 1 financement de Post-doctorat de 45.000 euros bruts
- 1 bourse de mobilité à l'étranger (de 55 000€ à 65 000€ selon les pays de destination)

Certaines bourses ciblées sont attribuées spécifiquement par l'industrie pharmaceutique via le Fonds de Dotation de la SFD. Ceci peut entraîner des conflits d'intérêt pour certains projets, qu'il conviendra de déclarer lors du dépôt de projet.

Selon les demandes ou la qualité des dossiers, le comité des bourses pourra être amené à redistribuer entre les différents types de demandes.

Procédure d'évaluation :

La SFD a désigné 4 membres issus du Conseil Scientifique ou en dehors et le CEDEF a désigné 4 membres. L'ensemble de ces 8 membres forme le Comité des Bourses auquel s'ajoute le président du CS. Le président du Comité des Bourses est désigné par les Présidents du CS et de la SFD. Le Comité des Bourses a la responsabilité de l'organisation de l'appel d'offre annuel (**date de soumission des dossiers jusqu'au 31 mars**).

Le président du comité des bourses désigne un membre du Comité comme rapporteur. Celui-ci fait appel à au moins 2 experts extérieurs au comité pour les dossiers de Doctorat, post-Doctorat et bourse de mobilité et à au moins un expert extérieur au Comité pour les dossiers de Master.

A réception des expertises, les membres du comité rédigent un rapport de synthèse qu'ils transmettent au président du comité des bourses une semaine avant les auditions.

Les candidats seront auditionnés les 6-7 juin 2024 à la Maison de la Dermatologie par le Comité des Bourses avant délibération et attribution des bourses. Le classement est ensuite validé par le Bureau et le CA de la SFD qui suit. A l'issue des auditions, le comité se réserve la possibilité de ne pas classer certains dossiers en raison de la forte concurrence.

A noter que l'ensemble des dossiers soumis est diffusé après la fermeture de la soumission à tous les membres du comité des bourses.

2. CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures couvre tous les champs de la recherche en dermatologie. Les candidats peuvent proposer tout projet dans ce domaine (sujet libre) sous la direction d'un responsable de projet ou directeur de thèse.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

- Internes inscrits au DES de Dermatologie-Vénérologie, membre junior de la SFD, souhaitant effectuer un Master 2 Recherche pour une durée de 12 mois ;
- Jeunes dermatologues diplômés (chef de clinique (CCA) ou assistants spécialistes (AS) de dermatologie) et membres titulaires de la SFD, ou en fin de formation (internes thésés docteurs juniors et membres juniors de la SFD) désireux d'effectuer un stage dans le cadre d'un doctorat d'université en France ou à l'étranger ;
- Jeunes dermatologues diplômés (chef de clinique (CCA) ou assistants spécialistes (AS) de dermatologie) et membres titulaires de la SFD, ou en fin de formation (internes thésés docteurs juniors et membres juniors de la SFD) désireux d'effectuer un stage postdoctoral en sciences.
- La bourse de mobilité est ouverte à tous les dermatologues souhaitant effectuer un stage à l'étranger. Une attention particulière sera retenue pour l'intégration de ce stage dans le cadre d'un projet de service.

La SFD financera les candidats sélectionnés pour une durée de 1 an. Pour les stages effectués dans le cadre d'une formation de type Doctorat ou Post-doctorat, la prolongation du séjour est conditionnée par la soumission d'un nouveau dossier lors de l'appel à projet de l'année suivante. **La SFD n'a pas vocation à financer la totalité d'un doctorat ou d'un post-doctorat.**

La bourse n'est pas destinée au financement d'un projet scientifique mais à la formation d'un candidat.

En tant qu'association à but non lucratif reconnue d'utilité publique et fonds de dotation dédié à la recherche, la SFD et son Fonds de dotation en dermatologie n'acceptent aucun prélèvement des organismes de gestion sur les fonds versés dans le cadre d'un projet de recherche ou de formation à la recherche (bourses).

4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité ci-dessous mentionnés, puis sont soumis à la procédure d'évaluation.

4.1. Critères d'éligibilité

- Le laboratoire d'accueil, clairement identifié, doit pouvoir assurer l'encadrement du candidat et doit donc être affilié à une école doctorale qui forme des M2. Il doit faire preuve d'expérience dans le domaine concerné et être reconnu par un label institutionnel dans le domaine de la recherche.
- Le dossier doit être soumis dans les délais indiqués et doit être dûment signé par l'organisme gestionnaire ou l'établissement recrutant le candidat.
- Le dossier de candidature doit être dûment complété et comprendre tous les documents requis.
- Le dossier et les documents annexes doivent être soumis sur le site internet de la SFD.

Un accusé de réception sera envoyé au candidat et le site sera clos à minuit Central European Time le **31 mars 2024**.

- Eligibilité du candidat :

- Pour tous : *être membre titulaire de la SFD* (pour les internes DES de dermatologie, un parrainage par un membre de la SFD est nécessaire)
- Pour les candidats à un Master 2 Recherche : *être titulaire d'un Master 1 Recherche*
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse d'université : *être titulaire d'un Master 2 Recherche*
- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral en Sciences : *être titulaire d'un doctorat d'université.*

4.2. Critères d'évaluation

Les candidats seront évalués sur leur dossier et leur audition (cf. point 4.3).

Intérêt et qualité scientifique du projet :

- Pertinence et originalité du projet
- Clarté des objectifs

- Positionnement du projet dans le contexte scientifique national et international

Méthodologie et faisabilité :

- Pertinence méthodologique
- Environnement du projet (ressources humaines, structure d'accueil, ...)
- Crédibilité du calendrier du projet

Candidat :

- Parcours médical et scientifique, qualité des publications (en fonction de l'avancement dans la carrière) et motivations du candidat,
- Le projet du candidat doit s'inscrire dans un développement de carrière hospitalo-universitaire
- Le projet du candidat doit valoriser la Dermatologie Française.

Laboratoire et équipe d'accueil – responsable du projet ou directeur de thèse :

- Qualité scientifique du laboratoire d'accueil, évaluée par l'HCERES en France et par la qualité des travaux réalisés par l'équipe au cours des 3 dernières années dans le domaine
- Niveau d'excellence dans sa discipline du responsable du projet ou directeur de thèse
- En cas de laboratoire étranger, fournir l'attestation d'accueil de l'institution ou de l'université et la validation du visa.

4.3. Audition du candidat

Chaque candidat sera auditionné par le Comité des Bourses les 6-7 Juin 2024 à la Maison de la Dermatologie. Le candidat présentera (format PowerPoint®) en **10 minutes** (Master 2) ou en 15 minutes (Doctorat, Post-Doctorat ou Mobilité) son parcours et son projet scientifique en soulignant la cohérence de l'ensemble. Cette audition sera suivie d'une discussion avec les membres du Comité. La capacité des candidats à répondre aux questions du jury concernant le projet représente un élément important de jugement et d'attribution de l'allocation.

Si de manière exceptionnelle, le nombre de demandes déposées dépasse les capacités raisonnables d'audition, à savoir une journée, il sera procédé par le comité à une pré-sélection sur dossier des candidats à auditionner. Cette pré-sélection reposera à la fois sur la qualité du projet scientifique et le curriculum du candidat.

5. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Les financements sont exprimés en montants bruts. Ils sont versés à un organisme gestionnaire (tel que Université, Inserm, CNRS, etc.) qui appliquera les règles comptables permettant le paiement des cotisations sociales et la bourse mensuelle (sous forme de CDD) aux candidats retenus.

En tant qu'association à but non lucratif reconnue d'utilité publique et fonds de dotation dédié à la recherche, la SFD et son Fonds de dotation en dermatologie n'acceptent aucun prélèvement des organismes de gestion sur les fonds versés dans le cadre d'un projet de recherche ou de formation à la recherche (bourses).

- 30.000 euros pour les candidats à un Master 2 Recherche pour une durée de 12 mois ;
- 45.000 euros pour les candidats à un stage dans le cadre d'un doctorat d'université en France ou à l'étranger pour une durée de 12 mois ;
- 45.000 euros pour le candidat à un stage postdoctoral en sciences pour une durée de 12 mois ;
- de 55 000€ à 65 000€/12 mois (selon les pays de destinations) pour le candidat HU à une bourse de mobilité à l'étranger.

INSTRUCTIONS POUR L'AP

Envoi des dossiers par soumission électronique exclusive avant le 31 mars 2024

Le candidat soumet son dossier sur la **rubrique Bourses – Appels d'Offres** du site de la Société française de Dermatologie. Le candidat doit être membre de la SFD (Pour les internes DES de dermatologie, un parrainage par un membre de la SFD est nécessaire)

Le dossier de candidature est soumis selon les étapes suivantes :

- 1) Identification du candidat (affiliations, coordonnées)
- 2) Lettre d'accompagnement
- 3) Conflits d'intérêt liés au projet : OUI -NON
- 4) Curriculum vitae du demandeur
- 5) Résumé structuré pour publication

Ce résumé de **3000 caractères maximum (de préférence Times New Roman, Police 12)** comprend une introduction qui situe le projet, précise l'objectif du travail et son originalité, un chapitre de méthodologie exposant les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet, le déroulement envisagé de la recherche, les conséquences attendues.

6) Description du programme de recherche.

Cette partie de 13 000 caractères espaces inclus maximum (de préférence Times New Roman, Police 12, double interligne) devra suivre le plan ci-dessous :

- Intitulé précis de l'étude
- I- Introduction
- II- Etat de la question
- III- Objectifs du travail
- IV- Matériel et Méthodes
- V- Résultats escomptés
- VI- Faisabilité
- VII- Bibliographie (max : 15 références)

7) Renseignements administratifs (à télécharger sur le site de la SFD).

- Justification de la demande par le responsable hospitalo-universitaire accompagnant le candidat dans sa démarche (obligatoire)
- Attestation d'accueil du directeur du laboratoire et/ou du chef de service (obligatoire)
- Pour les stages à l'étranger, la copie du visa validé sera demandée pour le versement de la bourse (si adapté)
- Liste des 10 principales publications du laboratoire d'accueil des 3 dernières années

Les documents 1 à 6 seront fusionnés pour constituer un seul fichier PDF qui constituera le dossier final à télécharger sur le site de la SFD avant le 31 mars 2024, minuit Central European Time.

A la suite de la soumission, un email sera envoyé au candidat lui confirmant que son dossier a bien été reçu.